

**COLLEGE « LA FOSSE AUX DAMES »**

**78340 LES CLAYES SOUS BOIS**

**DEMANDES DE BOURSES 2017-2018**

Madame, Monsieur,

A compter de la rentrée 2017, la demande de bourse de collège se fera **exclusivement en ligne, du 1<sup>er</sup> septembre au 18 octobre 2017**. Aucun dossier papier ne sera remis par l'établissement.

Pour faire la demande de bourse, vous devrez vous connecter au site **Scolarité services** (<https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>) à l'aide des identifiants de votre compte Education nationale (ATEN) qui sont remis à votre enfant à la rentrée.

Vous pouvez aussi faire votre demande sur le site de **France Connect**, si vous disposez déjà d'un compte sur les services publics suivants : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), [ameli.fr](http://ameli.fr), [idn.laposte.fr](http://idn.laposte.fr).

Un flyer, ci-joint, vous indique les étapes à suivre.

**Deux tutoriels vidéos qui simulent une demande de bourse en ligne après connexion via le compte Education nationale ou via France Connect**, sont consultables sur [www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college) .

Pour les familles ne disposant pas d'un accès à internet, le service intendance vous recevra **sur rendez-vous le vendredi matin**, durant la période de demande de bourse, afin de vous accompagner dans cette démarche.

La Gestionnaire



→ Du 1<sup>er</sup> septembre au 18 octobre 2017

# Demander une bourse de collègue

En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de  
**41 000**  
demandes  
en 2016

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



**Mon avis d'impôt 2016**  
(et mon avis d'impôt 2017 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2016 par rapport à 2015)



**L'identifiant et le mot de passe**  
de mon compte  
Éducation nationale  
(ATEN) fournis  
par le collègue.



**Mon adresse de messagerie électronique**

## Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services**

<https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>

Plus simple, plus sécurisée,  
je me connecte via :



**France  
Connect**

*Mes informations fiscales  
sont plus précises et je  
n'ai aucun renseignement  
complémentaire à saisir.*

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collègue.

**3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

[education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE



## Collège La Fosse aux Dames

Rue Pablo Neruda  
78340 – LES CLAYES SOUS BOIS  
Tél: 01.30.55.75.00  
Fax: 01 30 55 99 65

Aux Clayes Sous Bois, le 31 août 2017

Le Principal

à

L'ensemble des Parents d'élèves

Objet : Mise en place de la biométrie

Madame, Monsieur,

Le collège la Fosse aux Dames a mis en place un système de contrôle d'accès à la cantine scolaire par reconnaissance biométrique.

Le Conseil d'Administration du collège, réuni le 6 juin 2017 a donné son accord pour l'utilisation de ce dispositif. Cet accès facilite les opérations de contrôle et règle la question de la gestion des cartes (coût d'achat pour l'établissement, coût de remplacement pour les familles en cas de perte, oublis de cartes entraînant un passage de l'élève en fin de service, ...).

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978, je vous informe que je procéderai à un recueil de données à caractère personnel concernant votre enfant, dont le traitement automatisé a pour finalité l'accès à la cantine scolaire.

**Le système de traitement de ces données est conforme à la loi informatique et libertés puisque seul le contour de la main de votre enfant est enregistré. Il a été déclaré conforme à la CNIL et les données sont strictement destinées au service de gestion de l'établissement.**

Pour des facilités de traitement, TOUS les élèves du collège seront enregistrés dans le logiciel (certains pouvant être amenés à manger ponctuellement à la demi-pension).

Vous conservez un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données concernant votre enfant. Si vous refusez que votre enfant participe à cette collecte d'informations, je vous serais obligé de bien vouloir me le signifier par écrit au plus tard le jeudi 7 septembre 2017. Sans réponse de votre part, je considérerai que vous acceptez ce traitement.

En aucune façon un refus de votre part ne saurait entraîner une interdiction d'accès de votre enfant à la demi-pension.

Conscient de l'intérêt que vous portez à l'optimisation de notre fonctionnement, je vous prie de croire en l'expression de ma parfaite considération.

Le Principal